



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 mai 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-quatorzième session**  
Point 100 hh) de la liste préliminaire\*  
**Désarmement général et complet : vérification**  
**du désarmement nucléaire**

## **Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire**

### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire créé par le paragraphe 7 de la résolution 71/67 de l'Assemblée générale.

---

\* A/74/50.



## Rapport final du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire

### *Résumé*

Dans le présent rapport, le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, créé conformément à la résolution [71/67](#) de l'Assemblée générale, donne une vue d'ensemble de ses débats, formule des observations générales sur les expériences de vérification et aborde les questions du cadre institutionnel, des structures d'appui et du renforcement des capacités.

Le rapport contient également une section dans laquelle le Groupe d'experts gouvernementaux énonce des points de convergence possibles, s'intéresse au rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire et propose une série de principes sur la question.

À titre de conclusion, les membres du Groupe estiment que le désarmement nucléaire est une entreprise continue dont la communauté internationale doit examiner assidûment tous les aspects, en particulier la vérification.

Le Groupe d'experts gouvernementaux recommande que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les entités compétentes des mécanismes internationaux de désarmement, conformément à leurs mandats respectifs, examinent ce rapport, à la lumière duquel il recommande également que d'autres travaux se rapportant au rôle de la vérification dans le désarmement nucléaire soient envisagés.

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos du Secrétaire général . . . . .	4
Lettre d'envoi . . . . .	5
I. Introduction . . . . .	9
II. Questions examinées par le Groupe d'experts gouvernementaux . . . . .	9
A. Débat général . . . . .	9
B. Observations générales sur les expériences de vérification . . . . .	11
C. Cadre institutionnel, structures d'appui et renforcement des capacités . . . . .	13
III. Points de convergence possibles . . . . .	14
A. Vers une définition du rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire . . . . .	14
B. Principes relatifs au rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire . . . . .	15
IV. Conclusions et recommandations . . . . .	16
A. Conclusions . . . . .	16
B. Recommandations . . . . .	16
 Annexes	
I. Résumé, établi par le Président, des exposés présentés au sujet des expériences de vérification . . . . .	17
II. Liste des documents présentés par les membres du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification dans la progression du désarmement nucléaire . . . . .	19

## **Avant-propos du Secrétaire général**

Le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/67](#), s'est réuni en 2018 et 2019 à Genève, pour trois sessions d'une semaine chacune.

Conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Groupe d'experts gouvernementaux a examiné, lors de ses réunions, le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. À cet égard, il a également pris en considération les vues des États Membres sur la mise au point et le renforcement de mesures concrètes et efficaces de vérification du désarmement nucléaire et sur l'importance de telles mesures pour l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Ces vues m'ont été transmises et figurent dans le document publié sous la cote [A/72/304](#).

Je me félicite que le Groupe d'experts gouvernementaux ait cherché à dégager des points de convergence possibles et proposé une série de principes permettant d'étayer les travaux à venir sur la question.

J'invite les États Membres et les organes internationaux s'intéressant au désarmement à prendre en considération les recommandations formulées par le Groupe d'experts gouvernementaux concernant le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. J'invite également les États à se pencher plus avant sur cette question en s'inspirant de la somme d'informations communiquées par le Groupe d'experts gouvernementaux dans son rapport.

Je saisis cette occasion pour remercier le Président du Groupe et Ambassadeur de Norvège, Knut Langeland, ainsi que les experts et expertes pour leur travail.

## Lettre d'envoi

J'ai l'honneur de faire tenir ci-joint le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Ce groupe créé, en application du paragraphe 7 de la résolution 71/67 de l'Assemblée générale, était composé des expertes et experts suivants, choisis selon une répartition géographique équitable :

Johann Kellerman (Afrique du Sud)  
 Directeur du désarmement et de la non-prolifération  
 Département des relations et de la coopération internationales

Djamel Moktefi (Algérie)  
 Directeur des affaires juridiques  
 Ministère des affaires étrangères

Michael Biontino (Allemagne)  
 Ambassadeur (en retraite), Conseiller  
 Ministère fédéral des affaires étrangères

María Jimena Schiaffino (Argentine)  
 Conseillère  
 Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Marcelo Câmara (Brésil)  
 Directeur de la Division du désarmement et des articles sensibles  
 Ministère des affaires étrangères

Alfredo Labbé (Chili)  
 Ambassadeur (en retraite)  
 Vice-Président de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits

Wang Chang (Chine)  
 (première et deuxième sessions)  
 Conseiller et Directeur de la Division des affaires nucléaires  
 Département de la maîtrise des armements et du désarmement  
 Ministère des affaires étrangères

Zhang Shen (Chine)  
 (troisième session)  
 Conseiller  
 Département de la maîtrise des armements et du désarmement  
 Ministère des affaires étrangères

Michael Edinger (États-Unis d'Amérique)  
 Spécialiste des affaires étrangères  
 Bureau des affaires multilatérales et nucléaires  
 Bureau de la maîtrise des armements, de la vérification et de l'application  
 Département d'État

Vladimir Leontiev (Fédération de Russie)  
 (première et deuxième sessions)  
 Directeur adjoint du Département de la non-prolifération et de la maîtrise des armements  
 Ministère des affaires étrangères

Alexander Deyneko (Fédération de Russie)  
 (troisième session)  
 Expert suppléant

Représentant adjoint, Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Denis Davydov (Fédération de Russie)

Expert suppléant

Conseiller à la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Pasi Patokallio (Finlande)

Ambassadeur (en retraite), Conseiller principal

Ministère des affaires étrangères

Romain Le Floc'h (France)

Conseiller

Direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Louis Riquet (France)

Expert suppléant

Représentant permanent adjoint de la France auprès de la Conférence du désarmement

György Molnár (Hongrie)

Ambassadeur

Représentant spécial chargé de la maîtrise des armements du désarmement et de la non-prolifération

Pankaj Sharma (Inde)

Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde auprès de la Conférence du désarmement

Clemens T. Bektisukuma (Indonésie)

(première session)

Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Grata Werdaningtyas (Indonésie)

(deuxième session)

Directrice de la sécurité internationale et du désarmement

Ministère des affaires étrangères

Roy Martin Hasudungan (Indonésie)

(troisième session)

Direction de la sécurité internationale et du désarmement

Direction générale de la coopération multilatérale

Ministère des affaires étrangères

Takeshi Nakane (Japon)

Assistant spécial du Ministre des affaires étrangères

Ambassadeur pour la coopération scientifique et technologique

Erlan Gadletovich Batyrbekov (Kazakhstan)

Directeur général du Centre nucléaire national (entreprise publique de la République du Kazakhstan)

Abdessamad Tajerramt (Maroc)

Chef de la Division des organisations internationales

Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale

Jaime Aguirre Gómez (Mexique)

(première session)

Directeur général adjoint à la surveillance de la radioactivité de l'environnement à la sécurité physique et aux garanties

Commission nationale de la sûreté et des garanties nucléaires

Sandra Paola Ramírez Valenzuela (Mexique)

(troisième session)

Directrice générale adjointe au désarmement à la non-prolifération et à la maîtrise des armements

Direction générale pour l'Organisation des Nations Unies

Ministère des relations extérieures.

Tom Coppen (Pays-Bas)

Spécialiste principal des politiques

Ministère des affaires étrangères

Abiodun Richards Adejola (Nigéria)

Chef adjoint de mission, Ambassade du Nigéria en Éthiopie et Mission permanente auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Knut Langeland (Norvège)

Ambassadeur

Ambassade royale de Norvège à Alger

Usman Jadoon (Pakistan)

Conseiller

Mission permanente du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Damian Przenioslo (Pologne)

Ministre conseiller, Chef de la Division des politiques de non-prolifération des armes de destruction massive et du désarmement

Ministère des affaires étrangères

David Chambers (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Groupe de la recherche en matière de maîtrise des armements et de désarmement

Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth

Benno Laggner (Suisse)

(première session)

Ambassadeur et Représentant résident auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Représentant permanent auprès du Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies (Vienne)

Reto Wollenmann (Suisse)

(deuxième et troisième sessions)

Chef suppléant de la Section maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération

Division des politiques de sécurité

Département fédéral des affaires étrangères

Je tiens à exprimer ma gratitude aux expertes et experts gouvernementaux qui ont participé aux activités du Groupe et se sont montrés disposés à débattre de manière constructive pour parvenir à une position commune.

Je tiens également à remercier Silvia Mercogliano, Spécialiste des questions politiques, qui a assumé les fonctions de secrétaire du Groupe, ainsi qu'Annette Schaper et Wilfred Wan (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le

désarmement), qui ont fait office de consultants, pour le concours inestimable qu'ils ont apporté.

Le rapport, que le Groupe a adopté par consensus, se compose de quatre sections, les sections II, III et IV portant sur les principaux sujets de fond. À la section II, qui constitue la partie descriptive du rapport, le Groupe rend compte des différentes vues exprimées lors de ses discussions, notamment des propositions concernant des activités de suivi sur la vérification du désarmement nucléaire. À la section III, il fait état des points de convergence qui ont émané de ses débats et permis de dégager des principes directeurs en matière de vérification du désarmement nucléaire. Il présente ses conclusions et formule ses recommandations à la section IV.

Conformément au paragraphe 7 de la résolution [71/67](#), le Groupe a mené ses activités en prenant en considération les vues des États Membres sur la mise au point et le renforcement de mesures concrètes et efficaces de vérification du désarmement nucléaire et sur l'importance de telles mesures pour l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, comme le Secrétaire général le lui avait demandé dans son rapport du 8 août 2017 ([A/72/304](#)).

Au nom du Groupe d'experts gouvernementaux, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le présent rapport, adopté à l'unanimité le 12 avril 2019.

L'Ambassadeur de Norvège à Alger  
(Signé) Knut **Langeland**



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/67 l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux comptant jusqu'à 25 membres choisis selon une répartition géographique équitable qui serait chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire en tenant compte du rapport du Secrétaire général sur la question dans lequel figuraient les vues des États Membres sur la mise au point et le renforcement de mesures concrètes et efficaces de vérification du désarmement nucléaire et sur l'importance de telles mesures pour l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires<sup>1</sup>.

2. Le Groupe d'experts gouvernementaux était composé de représentants et représentantes des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse. Le Groupe qui a fonctionné par consensus s'est réuni en trois sessions<sup>2</sup> tenues en 2018 et 2019 à l'Office des Nations Unies à Genève.

3. Le présent rapport rend compte des travaux du Groupe, qui ont été menés conformément aux programmes de travail convenus pour chaque session. À sa première session, le Groupe a décidé qu'il fallait définir ce qu'était la vérification du désarmement nucléaire et les principes connexes, par quelles parties une telle vérification pourrait être conduite et selon quelles modalités. Le Groupe a examiné différentes formules et, conformément à son mandat, procédé à un échange de vues approfondi sur le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Les débats ont mis au jour des points de vue très divers. Les délibérations n'en ont pas moins fait émerger des points de convergence sur un certain nombre de sujets, ce qui a permis au Groupe de tirer des conclusions et de formuler des recommandations.

## II. Questions examinées par le Groupe d'experts gouvernementaux

### A. Débat général

4. Il a été reconnu que l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires présentait un intérêt pour tous les États Membres. Plusieurs documents sont venus appuyer ce constat<sup>3</sup>. Le Groupe a noté que les opinions divergeaient – quand elles ne s'opposaient pas franchement – sur la manière de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, mais n'en a pas moins envisagé le rôle de la vérification du désarmement nucléaire dans la perspective de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

5. Le Groupe a souligné qu'il n'avait pas pour mandat de créer un régime de vérification spécifique. Il a noté que tout régime de vérification du désarmement nucléaire devait prendre assise sur des obligations conventionnelles spécifiques. Un

---

<sup>1</sup> Le rapport du Secrétaire général, faisant également suite à la résolution 71/67, a été publié sous la cote A/72/304.

<sup>2</sup> La première session s'est tenue du 14 au 18 mai 2018, la deuxième du 12 au 16 novembre 2018 et la troisième du 8 au 12 avril 2019.

<sup>3</sup> Dont des documents de la Commission du désarmement, le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1978) (A/S-10/4) et des documents finaux issus des conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

certain nombre de membres ont insisté sur l'importance d'une délibération sur les aspects généraux de la vérification, indépendamment d'un quelconque traité.

6. Bien que les avis aient divergé sur la question de savoir si la situation actuelle en matière de sécurité favorisait ou, au contraire, freinait la progression du désarmement nucléaire, un certain nombre de personnes ont fait valoir que les travaux du Groupe en matière de vérification faciliteraient probablement les futurs processus de désarmement nucléaire. Le Groupe a constaté qu'une vérification efficace pourrait contribuer à renforcer la confiance réciproque. Il a été reconnu capital de procéder à une vérification à tous les stades du désarmement nucléaire.

7. Le Groupe a examiné les défis et les risques éventuels liés aux activités de vérification du désarmement nucléaire. Il a également réfléchi à la manière de concilier ces activités avec les préoccupations légitimes des parties à un accord, qu'elles concernent la souveraineté, la sécurité, la sûreté ou la non-prolifération. Un certain nombre de membres ont fait observer qu'il n'était pas nécessairement préférable de faire participer des États non dotés d'armes nucléaires. D'autres ont estimé qu'il était possible de gérer ce risque.

8. Certains experts ont affirmé que les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire pourraient encourager une participation plus large, y compris celle des États non dotés d'armes nucléaires. Ils ont jugé qu'une telle ouverture était indispensable à l'instauration d'une plus grande confiance réciproque. Selon eux, les États non dotés d'armes nucléaires avaient beaucoup à apporter en matière de vérification en général, en particulier compte tenu de l'expérience qu'ils avaient acquise dans le cadre d'autres activités de vérification.

9. Le Groupe s'est interrogé sur le juste équilibre entre, d'une part, le principe des droits égaux de participation et, d'autre part, les différentes obligations contractées au plan multilatéral en matière de vérification du désarmement nucléaire.

10. Le Groupe a envisagé la vérification du désarmement nucléaire du point de vue conceptuel. Ses membres ont échangé des vues préliminaires sur la portée du désarmement nucléaire et les mesures de vérification possibles, dont plusieurs ont proposé qu'elles soient définies en fonction des phases correspondant au cycle de vie d'une arme nucléaire ou des étapes du processus de désarmement nucléaire. Plusieurs documents de travail ont été présentés, dont un dans lequel le cycle de vie d'une arme nucléaire était découpé en trois phases (amont, mi-parcours et aval)<sup>4</sup> et un autre dans lequel le processus de désarmement était défini en quatre étapes (réduire, limiter, parvenir à l'option zéro et maintenir l'option zéro)<sup>5</sup>. Dans un troisième document, il était suggéré que des cadres juridiques correspondant à chaque étape soient élaborés et pris en compte<sup>6</sup>.

11. Le Groupe a également envisagé la vérification du point de vue de sa solidité. Un des documents de travail à l'examen portait sur la notion de « vérification parfaite » et sur la question de savoir si une telle perfection était réalisable ou même nécessaire<sup>7</sup>. Le Groupe s'est intéressé aux questions relatives à une vérification adaptée et suffisante, au regard du lien existant entre la vérification effective et la confiance. Il a également réfléchi à la possibilité de mettre au point des outils et

---

<sup>4</sup> Voir « Considerations on the role of verification in advancing nuclear disarmament: background paper » (GE-NDV/2018/4), présenté par M. Biontino (Allemagne).

<sup>5</sup> Voir « Main elements to be considered for effective verification of nuclear disarmament » (GE-NDV/2018/10), présenté par M. Nakane (Japon).

<sup>6</sup> Voir « GGE to consider the role of verification in advancing nuclear disarmament » (GE-NDV/2018/13), présenté par M. Leontiev (Fédération de Russie).

<sup>7</sup> Voir « Effective verification » (GE-NDV/2018/11), présenté par M. Edinger (États-Unis d'Amérique).

méthodes qui permettraient d'inclure la vérification dans les futurs traités de désarmement nucléaire. Il a déclaré qu'il pourrait examiner ces questions de manière théorique, mais qu'il laisserait le soin aux négociateurs de futurs traités d'y donner une suite concrète, le cas échéant.

12. Plusieurs personnes ont relevé la possibilité qu'à un moment donné dans le processus de désarmement nucléaire, les arrangements de vérification bilatérale soient progressivement remplacés par d'autres, dont la dimension plus multilatérale serait de nature à rendre la vérification plus efficace du point de vue du coût.

13. Un certain nombre de membres ont noté qu'un régime de vérification multilatérale crédible dans lequel tous les États auraient confiance serait indispensable à l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

14. Au cours des délibérations, plusieurs propositions concernant les prochaines étapes possibles ont été présentées. Ces propositions, qui, sans avoir fait l'objet d'un accord, ont suscité de nombreux débats, étaient les suivantes :

- Un travail de réflexion pourrait continuer d'être mené concernant la définition de la vérification du désarmement nucléaire et des précisions pourraient être apportées sur la portée de la vérification, les questions institutionnelles, la gouvernance et le financement de la vérification
- Un groupe d'experts gouvernementaux pourrait pousser plus loin la réflexion concernant la création d'un groupe d'experts chargé des aspects scientifiques et techniques de la vérification du désarmement, comme cela a été proposé dans un document de travail<sup>8</sup>
- Un groupe d'experts gouvernementaux pourrait prendre le relais des travaux menés par l'actuel Groupe concernant les aspects théoriques et techniques de la vérification du désarmement nucléaire
- Un mécanisme volontaire de financement des activités de renforcement des capacités pourrait être mis en place (sous la forme d'un fonds d'affectation spéciale pour la vérification du désarmement nucléaire), comme cela a été proposé dans un document de travail<sup>9</sup>
- Le Secrétaire général de l'ONU pourrait solliciter les vues des États Membres concernant leur éventuelle participation à des activités de renforcement des capacités en matière de vérification du désarmement nucléaire

## **B. Observations générales sur les expériences de vérification**

15. Le Groupe a entendu des exposés sur les expériences de l'Afrique du Sud et du Kazakhstan en matière de désarmement nucléaire. Il a également assisté à des présentations sur les activités de vérification menées dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux tels que le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité de réduction des armements stratégiques), la Convention sur les armes chimiques et l'Agence argentine-

<sup>8</sup> Voir « Proposal on the establishment of a multilateral group of scientific and technical experts on nuclear disarmament verification within the Conference on Disarmament » (GE-NDV/2019/1), présenté par M. Câmara (Brésil).

<sup>9</sup> Voir « Nuclear disarmament verification fund (NDV trust fund) » (GE-NDV/2019/3), présenté par M<sup>me</sup> Werdaningtyas (Indonésie), M. Langeland (Norvège) et M. Chambers (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Des séances d'information portant sur les aspects techniques du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont également été organisées. Le Groupe a entendu des exposés sur plusieurs initiatives et exercices de vérification du désarmement nucléaire récents ou en cours, à savoir l'Initiative du Royaume-Uni et de la Norvège sur la vérification du démantèlement nucléaire, le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire et le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Chaque exposé a donné lieu à des discussions, au cours desquelles le Groupe s'est attaché à tirer des enseignements qu'il serait possible d'appliquer à la vérification du désarmement nucléaire et à recenser d'éventuels points de convergence. On trouvera en annexe I le résumé de ces exposés, établi par le Président à titre individuel.

16. L'examen des différentes méthodes de vérification établies dans divers accords (qu'il s'agisse spécifiquement du désarmement ou des obligations en matière de non-prolifération) a notamment porté sur les déclarations et le contrôle comptable des matières, le confinement et la surveillance, les méthodes d'analyse destructrices et non destructrices, les inspections sur place, l'échantillonnage environnemental, l'analyse des informations et les moyens techniques nationaux. Le Groupe a toutefois noté que toutes ces méthodes ne s'appliquaient peut-être pas à la vérification du désarmement nucléaire.

17. Un certain nombre de membres ont relevé que la vérification du désarmement nucléaire restait un domaine relativement nouveau et largement inexploré pour de nombreux États. Plusieurs ont noté que des États, organisations non gouvernementales, établissements universitaires et instituts de recherche avaient lancé des initiatives ces dix dernières années afin d'examiner les activités de vérification du désarmement nucléaire qu'il serait possible de mettre en place à l'avenir. Certaines personnes ont également noté que les expériences de vérification faites dans d'autres domaines pourraient également, le cas échéant, servir de référence pour les futures activités de vérification du désarmement nucléaire.

18. Le Groupe d'experts scientifiques, qui a travaillé sur les modalités d'un régime de vérification pendant près de 20 ans avant que la possibilité de négocier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'apparaisse en 1993, a été mentionné à diverses reprises. Il a été fait observer que ce groupe avait créé une culture de coopération technique internationale qui avait favorisé l'instauration d'une confiance dans les solutions de vérification qu'il avait mises au point et testées, ce qui avait été d'une grande aide à l'heure d'élaborer le Traité final. Plusieurs membres ont fait remarquer qu'il faudrait peut-être s'intéresser davantage à la façon d'organiser au mieux les travaux qui seraient menés sur la vérification du désarmement nucléaire, notamment en ce qui concernait le type de technologies applicables, la gouvernance et le financement des tâches de vérification.

19. S'agissant des expériences, un certain nombre de membres ont fait observer que la vérification d'un traité se révélait efficace lorsqu'il y avait eu une volonté politique de parvenir à ce traité et de s'acquitter des obligations qui en découlaient. Plusieurs personnes ont affirmé qu'il était essentiel que les dispositions relatives à la vérification d'un traité soient clairement prescrites, y compris s'agissant des questions d'organisation et de procédures. Il a également été fait valoir que des dispositions prévoyant des mécanismes de consultation et de coopération visant à apporter des clarifications seraient essentielles à l'application des traités de désarmement nucléaire. Il a en outre été noté qu'il serait utile de disposer d'une certaine souplesse pour exécuter les tâches de vérification conformément aux dispositions des accords pertinents.

### C. Cadre institutionnel, structures d'appui et renforcement des capacités

20. Lors de l'examen des aspects institutionnels, le Groupe est convenu qu'il était trop tôt pour répondre à la question de savoir quelle institution ou même quel type d'institution devrait vérifier les accords pertinents. Il a dans l'ensemble été réaffirmé que les modalités d'un régime de vérification devaient être établies dans les traités concernés et par les mécanismes compétents. Un certain nombre de membres ont fait observer qu'il existait des différences substantielles entre les régimes de vérification établis par les différents traités bilatéraux ou multilatéraux. Dans ce contexte, sur la base d'un document de travail<sup>10</sup>, le Groupe a examiné les caractéristiques communes des organisations internationales concernées, mais aussi les caractéristiques juridiques et politiques dont pourrait être dotée une future organisation qui participerait à la vérification du désarmement nucléaire.

21. Un certain nombre d'experts ont souligné qu'indépendamment d'un quelconque traité, des ressources considérables seraient probablement nécessaires pour garantir une vérification efficace du désarmement nucléaire. Ils étaient d'avis que l'ampleur des activités liées à la vérification soulignait l'importance des compétences techniques et l'utilité de disposer d'un large éventail de connaissances (techniques ou autres) en matière de vérification.

22. Plusieurs documents de travail sur le renforcement des capacités<sup>11</sup> ont été présentés. Le Groupe a discuté des capacités qui pourraient être utiles pour mettre au point des technologies et des méthodes servant à vérifier le désarmement nucléaire. Diverses vues sur la question du renforcement des capacités ont été exprimées, notamment au sujet de la coopération volontaire entre États.

23. Un certain nombre de membres ont déclaré que la mise en place d'accords de vérification du désarmement nucléaire nécessiterait un large éventail de compétences techniques et de compétences en matière de sûreté et de sécurité et de non-prolifération, mais aussi dans le domaine politique, pour comprendre la complexité et autres particularités du désarmement nucléaire. Le renforcement des capacités pouvait faciliter cette tâche.

24. Plusieurs personnes ont affirmé que le financement volontaire pouvait contribuer au renforcement des capacités en matière de vérification du désarmement nucléaire.

25. Plusieurs personnes ont souligné qu'il était nécessaire, en vue d'accroître la confiance, de renforcer les capacités en matière de vérification du désarmement nucléaire afin de permettre à un plus grand nombre d'États de prendre part à celle-ci. La possibilité de s'appuyer sur les capacités techniques et sur l'expertise dont disposaient déjà les États dans d'autres domaines pertinents et d'adapter ces ressources et cette expérience à la vérification du désarmement nucléaire a été mise en avant. Un certain nombre de membres ont noté qu'il importait d'établir des partenariats, en particulier entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres. Des opinions divergentes sur ces questions ont été exprimées.

26. Il a été fait observer que l'on pourrait redoubler d'efforts pour mettre en place des activités de formation à l'élaboration de politiques relatives à la vérification et au

<sup>10</sup> Voir « Who verifies : parameters for multilateralization of initiatives » (GE-NDV/2018/9), présenté par M. Coppen (Pays-Bas), M. Herbach (Pays-Bas) et M. Wollenmann (Suisse).

<sup>11</sup> Voir « Nuclear disarmament verification – building capacity » (GE-NDV/2018/12), présenté par M. Chambers (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M<sup>me</sup> Werdaningtyas (Indonésie), et « Nuclear disarmament verification capacity-building » (GE-NDV/2018/16), présenté par M. Wang (Chine).

désarmement nucléaire. Certaines personnes ont estimé qu'il serait utile de désigner des points de contact nationaux pour participer aux initiatives de vérification du désarmement nucléaire. Ces points de contact pourraient également favoriser une plus grande coordination interne et faciliter ainsi le partage de données d'expérience et d'informations concernant les activités liées à la vérification<sup>12</sup>. Plusieurs membres ont noté qu'un cadre multilatéral solide était nécessaire pour renforcer les capacités en matière de vérification du désarmement nucléaire. D'autres ont estimé que de telles mesures étaient prématurées.

### **III. Points de convergence possibles**

#### **A. Vers une définition du rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire**

27. Le Groupe a noté que son mandat, le premier à être axé sur le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, lui offrait une occasion unique. Il a fait observer que la question de la vérification faisait désormais l'objet d'une attention et d'activités accrues au niveau international.

28. Le Groupe a relevé qu'il était impossible d'établir des prescriptions pour un régime de vérification du désarmement nucléaire sans négocier de traité ; un certain nombre de membres ont toutefois suggéré qu'il serait utile de s'interroger sur les aspects à intégrer aux arrangements de vérification de futurs traités afin d'instaurer un monde exempt à jamais d'armes nucléaires.

29. Le Groupe a souligné que même si elle n'était pas une fin en soi, la vérification était essentielle tout au long du processus de désarmement nucléaire.

30. Le Groupe a noté qu'il fallait concilier les activités de vérification du désarmement nucléaire avec les préoccupations légitimes des parties à un accord, que ces préoccupations concernent la souveraineté, la sécurité, la sûreté ou la non-prolifération.

31. Le Groupe a reconnu qu'il y avait un intérêt à ce que les parties à des traités de désarmement nucléaire non universels examinent les moyens appropriés d'informer les États non parties du bon déroulement de la vérification des traités en question.

32. Le Groupe est convenu que la portée et les modalités de tout régime de vérification seraient déterminées dans le traité de désarmement nucléaire concerné. Il a reconnu que la vérification, qui comprenait des aspects juridiques, techniques et politiques, pouvait être effectuée de différentes manières.

33. Le Groupe a souligné que l'objectif premier d'une vérification efficace était de garantir le respect des obligations découlant d'un ou de plusieurs traités sur le désarmement nucléaire.

#### **B. Principes relatifs au rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire**

34. Le Groupe a constaté que les réponses des États Membres au rapport du Secrétaire général sur la vérification du désarmement nucléaire (A/72/304) contenaient de nombreuses observations au sujet des principes de vérification. À sa première session, le Groupe a reconnu qu'il pourrait apporter une valeur ajoutée en élaborant certains principes relatifs au rôle de la vérification dans la progression du

<sup>12</sup> Voir « Nuclear disarmament verification – building capacity » (GE-NDV/2018/12).

désarmement nucléaire. Ce faisant, il a affirmé que ces principes étaient donnés à titre indicatif et qu'ils n'étaient pas exhaustifs.

35. Le Groupe a réaffirmé que les principes fondamentaux de la vérification du désarmement avaient été établis dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (1978) (A/S-10/4) et dans les principes de vérification de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies (1988), et qu'ils serviraient de base à ses travaux.

36. Le Groupe a également pris note du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier la vérification sous tous ses aspects (A/61/1028) ainsi que de la résolution 62/21 de l'Assemblée générale.

37. Plusieurs documents de travail sur les principes relatifs à la vérification du désarmement nucléaire<sup>13</sup> ont été présentés. Le Groupe a tenu des débats sur chacun d'eux.

38. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe a proposé les principes suivants :

- La vérification du désarmement nucléaire doit être conforme au droit international et aux principes énoncés dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (1978) et dans les principes de vérification de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies (1988).
- Les mesures de vérification du désarmement nucléaire doivent être établies par les parties à un traité donné, lesquelles doivent toutes avoir les mêmes droits de mettre en place des activités de vérification et d'y prendre part.
- La vérification du désarmement nucléaire doit être conforme aux obligations juridiques internationales applicables en matière de non-prolifération, aux exigences nationales en matière de sûreté et de sécurité et à la nécessité de protéger les informations autrement sensibles.
- La vérification du désarmement nucléaire doit permettre de garantir que les parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu du traité concerné, tout en tenant compte de la nécessité d'utiliser efficacement les ressources financières, humaines et autres.
- Les dispositions relatives à la vérification du désarmement nucléaire énoncées dans un traité donné doivent clairement établir les obligations des parties concernées.
- Aucun futur régime de vérification du désarmement nucléaire ne saurait être discriminatoire envers l'une quelconque partie d'un traité donné.
- Les modalités de vérification, satisfaisantes pour toutes les parties concernées, doivent être conformes aux objectifs, à la portée et à la nature de l'accord ou des accords sur le désarmement nucléaire qui auront été conclus.

<sup>13</sup> Voir « Nuclear disarmament verification principles » (GE-NDV/2018/8), présenté par M. Moktefi (Algérie), « Nuclear disarmament verification principles » (GE-NDV/2018/15), présenté par M. Coppen (Pays-Bas) et M. Le Floc'h (France), « Basic principles of nuclear disarmament verification » (GE-NDV/2018/17), présenté par M. Wang (Chine), et « Structural elements : framework, principles, scope and scenarios » (GE-NDV/2018/14), présenté par M. Biontino (Allemagne).

## **IV. Conclusions et recommandations**

### **A. Conclusions**

39. À l'issue de son examen du rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, le Groupe est parvenu aux conclusions suivantes :

- Le désarmement nucléaire est une entreprise continue dont la communauté internationale doit examiner assidûment tous les aspects, en particulier la vérification.
- La vérification est essentielle au processus de désarmement nucléaire et à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.
- Le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire sera déterminé au cas par cas dans le cadre de la négociation d'accords juridiquement contraignants portant sur la question du désarmement nucléaire.
- Un régime de vérification crédible et dans lequel tous les États auraient confiance est fondamental à l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires.
- Des mesures de confiance peuvent compléter les accords de vérification du désarmement nucléaire conclus entre les parties à un traité donné.
- Toute participation à la vérification du désarmement nucléaire doit être strictement conforme aux obligations juridiques internationales applicables en matière de non-prolifération ainsi qu'aux autres prescriptions légales.
- Tous les États peuvent contribuer à certains aspects de la vérification du désarmement nucléaire et sont complètement libres d'élaborer des techniques et des méthodes de vérification.

### **B. Recommandations**

40. Le Groupe a recommandé :

- Que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les entités compétentes des mécanismes internationaux de désarmement examinent le présent rapport, conformément à leurs mandats respectifs.
- Que d'autres travaux se rapportant au rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire soient envisagés à la lumière du présent rapport.



## Annexe I

### Résumé, établi par le Président, des exposés présentés au sujet des expériences de vérification

1. Le Groupe a été informé des expériences de l'Afrique du Sud et du Kazakhstan. Il a également examiné le rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans les deux cas, ainsi que celui joué par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie au Kazakhstan. On a fait valoir que la vérification s'avérait particulièrement difficile si elle était effectuée a posteriori, en raison des exigences fixées en matière de tenue de registres. Ces exigences pourraient représenter un défi de taille pour les États qui menaient des activités de mise au point d'armes nucléaires et de production de matières fissiles depuis plusieurs dizaines d'années. L'exemple du Kazakhstan révélait également la contribution réelle et potentielle que les États non dotés d'armes nucléaires pouvaient apporter à la vérification du désarmement nucléaire ; en effet, le pays participait aux travaux sur l'élimination des infrastructures de l'ancien site d'essai de Semeï et à la collecte des données nécessaires à l'application des procédures de vérification pertinentes par les États-Unis et la Fédération de Russie. Il convenait également de noter qu'un certain nombre d'États, tels que le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse, avaient facilité l'élimination des conséquences des essais d'armes nucléaires sur l'ancien site d'essai de Semeï.

2. Plusieurs présentations portant sur des régimes de vérification associés à des conventions et traités bilatéraux ou multilatéraux en vigueur ont été faites. Elles ont permis de souligner qu'il importait de définir clairement ce qui était attendu de tous les acteurs concernés en établissant des dispositions extrêmement précises. Dans la Convention sur les armes chimiques étaient énoncées des procédures de vérification distinctes liées aux obligations imposées en matière de non-prolifération et de désarmement, procédures qui avaient une portée et qui demandaient des ressources considérables.

3. En ce qui concerne les traités bilatéraux, les États-Unis et la Fédération de Russie ont fait un exposé sur l'ensemble des activités menées dans le cadre du régime de vérification prévu par le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Les intervenants ont également souligné l'utilité de la Commission consultative bilatérale pour ce qui était de répondre aux questions techniques et pratiques.

4. L'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires a fait l'objet d'un exposé, au cours duquel l'accent a été mis sur le partenariat entre celle-ci, l'Argentine, le Brésil et l'AIEA. Cet accord quadripartite permettait d'éviter les doubles emplois et d'assurer l'efficacité des activités. L'Agence avait également mené avec l'AIEA des négociations sur les procédures relatives aux installations et informations sensibles recensées. Cela avait favorisé une confiance accrue entre les parties, une plus grande efficacité des procédures et l'établissement de procédures spéciales visant à protéger les informations sensibles.

5. Des exposés portant sur les activités liées à la vérification ont également été faits. Le Groupe d'experts scientifiques avait organisé de nombreux débats techniques dont il avait finalement été tenu compte dans le système de vérification intrusive et non discriminatoire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Par ailleurs, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires collaborait avec les États, notamment dans le cadre d'activités de formation organisées en prévision d'inspections ultérieures sur place. Lors d'une séance d'information sur l'AIEA, il a aussi été montré que les garanties pouvaient favoriser la confiance dans le fait que les traités étaient respectés. L'AIEA

n'avait jamais participé directement au démantèlement d'armes nucléaires. Si elle devait participer au contrôle des matières nucléaires de qualité militaire, il faudrait alors garantir le respect des obligations de non-prolifération et la protection des informations sensibles. L'utilisation que l'Agence fait du dispositif de protection de l'information dans le cadre de l'Initiative trilatérale peut apporter des enseignements. Bien que l'efficacité, et notamment les coûts, soit importante, la priorité absolue reste l'efficacité des garanties.

6. Le Groupe a également eu l'occasion d'entendre des exposés techniques présentés par des experts et portant sur des initiatives et des exercices de vérification du désarmement nucléaire récents ou en cours. Il a notamment examiné la façon dont chaque initiative ou exercice visait à associer les États non dotés d'armes nucléaires à des activités de vérification tout en tenant compte des obligations en matière de non-prolifération et de la nécessité de protéger les informations sensibles.

7. L'Initiative du Royaume-Uni et de la Norvège sur la vérification du démantèlement nucléaire a permis de se pencher sur les moyens dont disposait un État non doté d'armes nucléaires pour participer à la vérification du démantèlement de têtes nucléaires, en mettant l'accent sur le dispositif de protection de l'information et sur l'accès réglementé à l'information. Il a été suggéré que la plupart des États disposaient des capacités scientifiques et techniques nécessaires pour entreprendre des travaux de recherche-développement sur la vérification du désarmement nucléaire et pouvaient contribuer à de tels processus de vérification. On a également fait observer que les États non dotés d'armes nucléaires pouvaient faire des recherches sur des technologies importantes telles que les étiquettes et les scellés, qui permettent de répondre à la nécessité de disposer d'outils peu coûteux et faciles à appliquer et à comprendre.

8. Le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire entre les États-Unis, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède visait à renforcer les capacités de toutes les parties et à constituer un banc d'essai crédible dans le cadre duquel des technologies de surveillance et des stratégies de vérification types étaient testées et évaluées. L'exercice de simulation avait mis en évidence la nécessité d'élaborer des procédures à l'avance pour répondre aux importantes difficultés logistiques. Les travaux du Partenariat quadripartite avaient également permis de conclure que, si la non-prolifération était un sujet de préoccupation, les informations sensibles en termes de sécurité et de sûreté étaient plus courantes, ce qui laissait à penser que le statut de la partie procédant à l'inspection (État doté ou non d'armes nucléaires) importait peu.

9. Le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire est une instance regroupant de nombreux partenaires, notamment des pays de régions et d'horizons politiques différents ayant chacun leur opinion sur la façon dont il convenait de faire progresser la vérification du désarmement nucléaire. Il a été fait observer que les travaux du Partenariat international étaient essentiellement techniques et visaient à faire des recherches sur la vérification du désarmement nucléaire sans compromettre d'informations sensibles. Les résultats concrets obtenus par les différents groupes de travail du Partenariat international ont été appréciés et il a été jugé que le rôle du Partenariat en matière de renforcement des capacités était bénéfique.

## Annexe II

### Liste des documents présentés par les membres du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification dans la progression du désarmement nucléaire

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
GE-NDV/2018/4	Considerations on the role of verification in advancing nuclear disarmament : background paper
GE-NDV/2018/5	« Who » : capacities needed in nuclear disarmament verification
GE-NDV/2018/6	The « hows » of nuclear disarmament verification
GE-NDV/2018/7	Development of verification in the context of nuclear disarmament (the « what »)
GE-NDV/2018/8	Nuclear disarmament verification principles
GE-NDV/2018/9	Who verifies : parameters for multilateralization of initiatives.
GE-NDV/2018/10	Main elements to be considered for effective verification of nuclear disarmament
GE-NDV/2018/11	Effective verification
GE-NDV/2018/12	Nuclear disarmament verification – building capacity
GE-NDV/2018/13	GGE to consider the role of verification in advancing nuclear disarmament
GE-NDV/2018/14	Structural elements : framework, principles, scope and scenarios
GE-NDV/2018/15	Nuclear disarmament verification principles
GE-NDV/2018/16	Nuclear disarmament verification capacity-building
GE-NDV/2018/17	Basic principles of nuclear disarmament verification
GE-NDV/2019/1	Proposal on the establishment of a multilateral group of scientific and technical experts on nuclear disarmament verification within the Conference on Disarmament.
GE-NDV/2019/2	Establishment of group of scientific and technical experts on nuclear disarmament verification
GE-NDV/2019/3	Nuclear disarmament verification fund (NDV trust fund)